

COMMUNIQUE DE PRESSE

MIRAPI: Expérimentation pour une meilleure résilience des habitations face aux inondations

Depuis juin 2018, le département des Landes a connu annuellement de nombreuses inondations qui ont fortement impacté le territoire et ses habitations. Pour répondre à cette problématique, la loi de finances 2021 a créé à titre expérimental un nouveau dispositif dénommé « mieux reconstruire après inondation - MIRAPI » dont l'animation dans les Landes a été confiée à l'Institution Adour.

Son objectif, trouver des leviers efficaces pour mieux adapter les habitations face aux inondations et ainsi permettre :

- la mise en sécurité des occupants ;
- la réduction les dommages liés aux inondations ;
- l'amélioration du délai de retour dans les habitations touchées.

L'État prend à sa charge 80% du financement pour l'animation, diagnostics des biens et travaux préconisés dans les diagnostics. Le Conseil départemental des Landes est partenaire à 20% pour l'animation et 10% des diagnostics lorsque l'EPCI concerné finance également à ce niveau.

Qui peut bénéficier de MIRAPI ?

Sont éligibles à MIRAPI les propriétaires de biens à usage d'habitation :

- situés dans le périmètre de l'expérimentation ;
- disposant d'une attestation d'assurance habitation en vigueur pour le bien concerné.

Quel est le périmètre de l'expérimentation ?

59 communes des Landes sont concernées: Aire-sur-l'Adour, Aureilhan, Aurice, Azur, Bas-Mauco, Bégaar, Bélus, Bostens, Bougue, Callen, Candresse, Capbreton, Carcen-Ponson, Cauna, Cauneille, Dax, Gousse, Gouts, Hastingues, Josse, Losse, Magescq, Mimbaste, Mimizan, Mont-de-Marsan, Montsoué, Narrosse, Oeyregave, Onard, Ondres, Orthevielle, Pey, Peyrehorade, Port-de-Lanne, Préchacq-les-Bains, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Barthélemy, Saint-Geours-de-Maremne, Saint-Gor, Saint-Jean-de-Lier, Saint-Laurent-de-Gosse, Sainte-Marie-de-Gosse, Saint-Martin-de-Seignanx, Saint-Paul-lès-Dax, Saint-Perdon, Saint-Pierre-du-Mont, Saint-Sever, Saint-Vincent-de-Paul, Saubusse, Saugnac-et-Cambran, Soustons, Tartas, Tercis-les-Bains, Téthieu, Toulouzette, Vicq-d'Auribat, Vieux-Boucau-les-Bains, Villeneuve-de-Marsan, Yzosse.

Quand s'inscrire à MIRAPI:

Le dispositif sera déployé sur les communes listées pendant 2 ans à compter du 30 novembre 2021. Les propriétaires de biens disposent de jusqu'au 30 novembre 2023 pour s'inscrire, disposer d'un diagnostic de réduction de vulnérabilité et démarrer les travaux. Ils pourront bénéficier d'une prise en charge à 80% des dépenses.

Comment s'inscrire?

Dossier d'inscription à demander par mail à <u>mirapi@institution-adour.fr</u> ou télécharger sur https://www.institution-adour.fr/mirapi-accueil.html.

Réunions publiques

Afin de faire connaître le dispositif au plus grand nombre, une première série de réunions publiques est prévue. Elles permettront de présenter le dispositif et ses modalités de mise en œuvre y compris financières.

- Mercredi 6 avril à 18h30 à la salle des fêtes de Villeneuve-de-Marsan pour la commune de Villeneuve-de-Marsan.
- Mercredi 13 avril à 18h30 à la salle d'Aspremont de Peyrehorade pour les communes de Bélus, Mimbaste, Pey, Cauneille, Hastingues, Oeyregave, Orthevielle, Peyrehorade, Port-de-Lanne.
- Vendredi 15 avril à 18h30 à la salle plurivalente de Tartas (1^{er} étage de la mairie) pour les communes de Bégaar, Carcen-Ponson, Gouts et Tartas.
- Mardi 19 avril à 18h30 à l'auberge landaise de Mont-de-Marsan pour les communes de Bostens, Bougue, Mont-de-Marsan, Saint-Perdon, Saint-Pierredu-Mont.
- Mercredi 20 avril à 18h30 à la salle polyvalente de Port-de-Lanne pour les communes de Bélus, Mimbaste, Pey, Cauneille, Hastingues, Oeyregave, Orthevielle, Peyrehorade, Port-de-Lanne.
- **Jeudi 21 avril à 18h30 à la salle polyvalente de Montsoué** pour les communes de Aurice, Bas-Mauco, Cauna, Montsoué, Saint-Sever
- **Mercredi 27 avril à 18h30 à la salle des fêtes de Saint-Jean-de-Lier** pour les communes de Gousse, Onard, Préchacq-les-Bains, Saint-Jean-de-Lier, Toulouzette, Vicq-d'Auribat.

Contact Presse: Etienne Capdevielle

Mail: etienne.capdevielle@institution-adour.fr

Tél.: 05 58 46 18 70 - Mobile: 06 03 50 85 29





